

Ce formulaire vise à mieux vous connaître. Nous vous invitons à nous le retourner accompagné d'une proposition d'adhésion de votre instance, s'il y a lieu. Vous pouvez joindre, si vous le souhaitez, vos règlements généraux et votre rapport d'activités. Le conseil d'administration de l'AGÉPA traitera votre demande.

### Identification de l'organisme ou de l'individu

Nom (organisme ou individu): \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

Site Web: \_\_\_\_\_

Page Facebook: \_\_\_\_\_

Territoire couvert: \_\_\_\_\_

Personne à contacter : \_\_\_\_\_

### Mission et objectifs poursuivis par votre organisme


### Principales activités de votre organisme (aux individus, aux membres ou à la population)

Services: \_\_\_\_\_


Éducation Populaire autonome: \_\_\_\_\_


### Motivation à devenir membre de l'AGÉPA


Je désire recevoir de l'information par courriel.

Oui

Non

Je désire participer à des actions.

Oui

Non

Si oui, quelles actions?

Lutte à la pauvreté   
Démocratie

Défense collective des droits   
Environnement

## Je soutien l'AGÉPA!

Je désire soutenir l'AGÉPA avec une cotisation d'un montant de :

5\$

10\$

25\$

50\$

100\$

Signature de la personne autorisée

Date

### Documents à joindre au formulaire

- Une résolution de votre conseil d'administration demandant l'adhésion à l'AGÉPA et désignant un délégué ou une déléguée et un substitut, s'il y a lieu

\*Veuillez noter que le paiement de votre cotisation annuelle sera exigé lors de la confirmation de votre adhésion.

La cotisation annuelle couvre la période du 1er juillet au 30 juin de l'année en cours.

N'oubliez pas de nous faire part de tout changement de coordonnées (adresse postale, courriel, page Facebook, site Web, etc.) ou de personne ressource, et ce, tout au long de l'année.

Faire parvenir ce formulaire à :

AGÉPA Centre-du-Québec  
49-1, rue de l'Aqueduc  
Victoriaville (Québec)  
G6P 1M2

### Obligation des membres solidaires

Tout membre solidaire qui désire faire partie de l'association doit :

- Adhérer à la mission, aux buts et aux objectifs de l'association;
- Être un organisme sans but lucratif ou un individu (ce qui exclut les sociétés publiques, parapubliques et à but lucratif) qui souhaite soutenir les actions de l'AGÉPA;
- Ne pas être reconnu comme étant un groupe, mouvement ou parti politique;
- Desservir ou habiter le territoire du Centre-du-Québec;
- Respecter les règlements de l'association;
- Payer sa cotisation annuelle.